



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé Publique et Cohésion Sociale
Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

ARRETE N° 988 /DRASS

**portant nomination
du directeur du Groupement Régional
de Santé Publique de La Réunion**

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
*OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE*

VU le Code de la Santé publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1053 du 5 octobre 2004 relatif aux pôles régionaux de l'Etat et à l'organisation de l'administration territoriale dans les régions ;

VU le décret n° 2005-1234 du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux ou territoriaux de santé publique ;

VU le décret n° 2005-1235 du 26 septembre 2005 relatif à la convention constitutive type des groupements régionaux ou territoriaux de santé publique ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame Flore THEROND-RIVANI, Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Chef du pôle régional Santé Publique et Cohésion Sociale, est nommée Directrice du Groupement Régional de Santé Publique de La Réunion.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de La Réunion et la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

Le Préfet,